

Ma Dernière Volonté.

je donne à ma femme tout
ce dont la loi me permet
de disposer, sauf les avan-
=ments d'hoirie que nos deux
enfants ont eus, lesquels
leurs enfants aquirs et tant
ils se tiendront compte.

je compte que nos enfants
s'entendront parfaitement
et qu'ils auront pour leur
mère la respectueuse sou-
mission qui lui est due.

je ne suis et ne serai
sans la passer où je
mourrai. Pas d'anniversaire,
pas d'anniversaire, pas
d'anniversaire pendant la
seconde étape.

je n'ai aucun intérêt
volontaire à reparer, ni
engagement particulier, ni
simple.
L'union sera le quatorze juin
si peut être cent jours de long.

Ulveling

« Ma retraite définitive.

Luxembourg, le 6 décembre 1878.

« Avant de me retirer du monde, après avoir reporté ma pensée en arrière et après avoir pesé les faits et les circonstances constituant ma longue et belle carrière, la réflexion me rend heureux.

« Certes, si j'avais à recommencer ma carrière, je ne pourrais me flatter de l'espoir de l'accomplir aussi avantageusement pour la chose publique et pour la famille.